

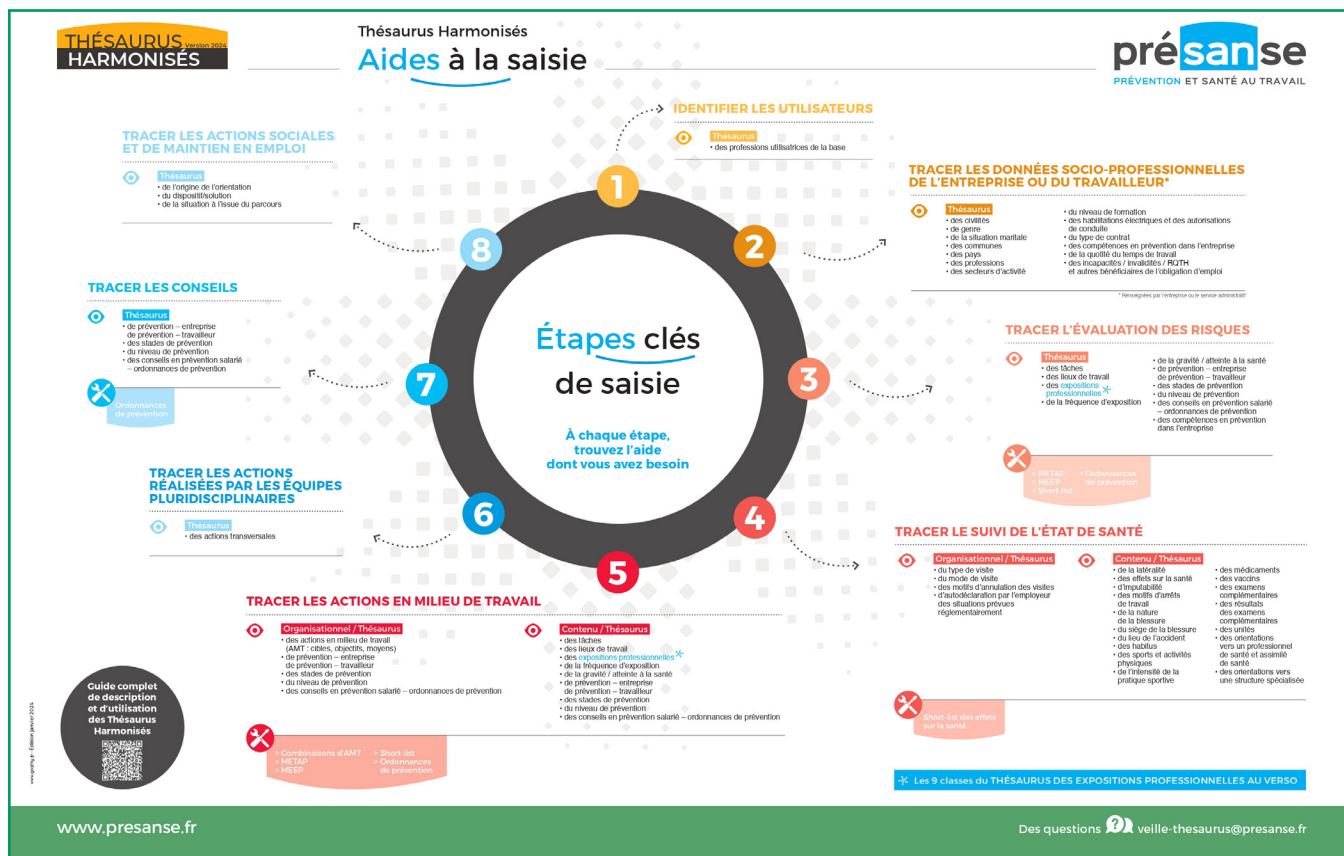
HUIT ÉTAPES CLÉS DE SAISIE

La saisie concerne non seulement les professionnels de santé mais aussi toutes les personnes contribuant à l'alimentation des données utiles dans un dossier générale d'entreprise ou dans un dossier médical en santé au travail.

Elle peut même, si le site du SPSTI le permet, être réalisée pour partie par l'entreprise adhérente, ou son comptable.

Elle peut se répartir en huit étapes clés de saisie, ou chaque catégorie d'acteurs pourra participer :

1. La première est simple, mais indispensable et elle consiste à ce que l'auteur de la saisie s'identifie, ce qui est souvent automatisé lors de la saisie des mots de passe de connexion au logiciel.
2. La deuxième permet de tracer les données socioprofessionnelles de l'entreprise et du travailleur.
3. La troisième de tracer l'évaluation des risques.
4. La quatrième permet au professionnel de santé de tracer le suivi de l'état de santé.
5. La cinquième consiste à tracer les actions réalisées au bénéfice de l'entreprise en milieu de travail.
6. La sixième de tracer les autres actions que l'AMT réalisées par l'équipe pluridisciplinaire.
7. La septième étape clé propose de tracer les conseils.
8. La huitième, transversale, réalise la traçabilité des actions sociales et de maintien en emploi.



FICHES PRATIQUES

Une fiche pratique existe pour chaque catégorie de libellé à renseigner dans un dossier, aidant ainsi à alimenter chacune des huit étapes de traçabilité. Elle est constituée des paragraphes suivants :

Rappel des raisons de renseigner ces libellés.

- ▶ Rappel de la réglementation.
- ▶ Exposé des recommandations HAS sur le sujet.
- ▶ Présentation du contenu du Thésaurus concerné et des aides existantes.
- ▶ Information sur le processus de veille sur le Thésaurus et la possibilité d'y contribuer.
- ▶ Lien direct pour télécharger le Thésaurus Harmonisé et les outils d'aide.